

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017**

Une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock est tenue le jeudi, 6 avril 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

Nous, soussignés membres du conseil, par l'apposition de notre signature, renonçons à notre avis de convocation.

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Pierre Quirion

\_\_\_\_\_  
Stéphanie B.-Gaulin

\_\_\_\_\_  
Nelson Turgeon

\_\_\_\_\_  
Martine Poulin

\_\_\_\_\_  
Nicole Champagne

\_\_\_\_\_  
Stéphane Thivierge

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Suspension avec solde d'un employé;
2. Mandat aux procureurs dans le cadre de l'enquête administrative interne;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

17-04-122

### **SUSPENSION AVEC SOLDE D'UN EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a été informée aujourd'hui par la Sûreté du Québec que des accusations sérieuses allaient être déposées contre l'employé portant le matricule numéro 02-0015;

**CONSIDÉRANT** que la nature des accusations et des agissements reprochés requiert la tenue d'une enquête administrative interne sur ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** que cette enquête administrative interne permettra à la municipalité de prendre une décision éclairée relativement au lien d'emploi de cet employé;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des avocats de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de suspendre immédiatement, avec solde et pour une durée indéterminée, l'employé portant le matricule numéro 02-0015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17-04-123

**MANDAT AUX PROCUREURS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE INTERNE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté la résolution 17-04-122 en vue de déclencher la tenue d'une enquête administrative interne au sujet des agissements de l'employé dont le matricule est le 02-0015;

**CONSIDÉRANT** que cette enquête requiert diverses vérifications juridiques en matière de droit municipal et de droit du travail;

**CONSIDÉRANT** que ces vérifications juridiques permettront à la municipalité de prendre une décision éclairée relativement au lien d'emploi de cet employé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de mandater la firme Joli-Cœur Lacasse comme procureurs conseils de la municipalité pour tous les aspects légaux de l'enquête administrative interne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

17-04-124

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de lever la séance à 20h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon